



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°45

Réunion du vendredi 27 février 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

TERRAINS IMPRATICABLES – MATCHS NON JOUÉS DES 28 FEVRIER et 1^{er} MARS 2026

Tous les matches reportés du week-end des 28 février et 1^{er} mars 2026 seront automatiquement reportés au week-end des 07 et 08 mars 2026 (si le calendrier des équipes le permet).

SENIORS – CHAMPIONNAT

53392216 IGNY AFC / VILLEMOMBLE SP. du 01/03/2026 (R2/A)

Réception d'un arrêté municipal de fermeture des installations du 27 février 2026 au 02 mars 2026.
La Commission reporte cette rencontre le 08 mars 2026.

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55294909 JA DRANCY 1 / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 22/02/2026 (16èmes de finale)

La Commission,
Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations, en date du 26 février 2026 ayant donné match perdu par pénalité à la JA DRANCY.
Par conséquent, la rencontre de 1/8èmes de finale devient :

54490529 ANTONY FOOT EVOLUTION / AC BOULOGNE BILLANCOURT à jouer le 1^{er} mars 2026

U17 – CHAMPIONNAT

53396579 CLAYE SOUILLY 1 / DUGNYSIEN SC 1 du 01/03/2026 (R3/F)

Reprise de dossier.

Demande de report au 08 mars 2026 à 13h00 de CLAYE SOUILLY, au motif que ce match soit positionné au milieu des vacances scolaires, avec accord du SC DUGNYSIEN.

Les 2 équipes n'ayant pas de matchs en retard après le 22/02/2026, accord de la Commission.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53398767 PORTUGAIS CERGY / CHI POISSY SGL du 23/11/2026 reporté le 01/03/2026 (R3A)

Demande des PORTUGAIS DE CERGY pour décaler ce match le 03 mai 2026, avec accord de CHI POISSY SGL.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande et maintient la rencontre le 1^{er} mars 2026.